

COMMUNIQUE DE PRESSE SUR LE RAPPORT RELATIF AU ROLE DE GLENCORE DANS LA JV KAMOTO COPPER COMPANY (KCC SARL)

Certaines organisations de la société civile de la RDC œuvrant dans le domaine des ressources naturelles à savoir la Nouvelle Dynamique Syndicale(**NDS**) la Ligue Congolaise de lutte contre la Corruption (**LICOCO**)Action contre l'impunité et les Droits Humains(**ACIDH**)la Commission Episcopale pour les ressources naturelles (**CERN/CENCO**) et Ressources Naturelles et Développement (**RND**) ont estimé qu'il était impérieux de mener une enquête supplémentaire au rapport publié par les organisations non gouvernementales suisses *Pain Pour le Prochain* et *Action de Carême* afin de confirmer ou d'infirmer les informations ainsi publiées

Il ressort de l'enquête menée qu'effectivement Glencore est l'associée majoritaire dans la Société de droit canadien *Katanga Mining Limited* (68%)en sigle *KML*, actionnaire majoritaire pour sa part (75%) dans la Société de droit congolais *Kamoto Copper Company SARL*(**KCC**). Glencore joue un grand rôle dans *KML* et cette dernière joue à son tour ainsi un grand rôle dans le partenariat qui le lie à la Gécamines dans l'exploitation des mines de Kamoto, KOV et T17. En effet, la firme Glencore joue un double rôle d'acheteur depuis 2007 et d'investisseur depuis 2010.

Ces gisements ont été exploités pendant plus de vingt ans par la Gécamines et les partenaires actuels y ont trouvé d'importants actifs et passifs des premières exploitations.

L'enquête éclaire un certain nombre de choses. Il faut signaler l'ouverture et la collaboration dont l'équipe d'enquêteurs a bénéficié de la part des autorités de **KCC** avec lesquelles plusieurs séances de travail ont été organisées à Kinshasa et à Kolwezi.

Un autre acte positif qu'on retrouve dans ce partenariat est l'engagement de la société dans le processus de l'Initiative pour Transparence dans la gestion des Industries Extractives (ITIE), notamment par la participation active et régulière dans toutes les activités de l'ITIE en RDC.

En ce qui concerne l'achat des produits miniers, des informations reçues à la source révèlent que l'entreprise *Kamoto Copper Company (KCC)* ne s'est jamais approvisionnée auprès des négociants et des creuseurs artisanaux.

L'entreprise **KCC**, à l'instar de plusieurs autres compagnies extractives du pays se rendent complices de l'Etat congolais auquel elles procurent des moyens matériels et/ou financiers qui permettent à ce dernier d'évacuer de force les creuseurs (hommes, femmes et enfants) qui occupent illégalement les sites miniers appartenant aux entreprises et résistent aux déguerpissements négociés.

En outre les droits syndicaux sont généralement garantis par l'organisation des élections syndicales et des réunions périodiques. Cependant, l'exercice de ces droits est limité dans les entreprises privées qui licencieraient généralement des travailleurs avec la complicité des inspecteurs du travail.

L'entreprise **KCC** réalise des actions sociales qui ne peuvent malheureusement pas rencontrer les attentes des populations habituées à une prise en charge totale et intégrale de leurs besoins comme

faisait la Gécamines. Ainsi, pour les habitants de Kolwezi, l'entreprise KCC a remplacé l'entreprise d'Etat, elle devrait donc avoir les mêmes obligations que cette dernière.

Dans le domaine de la fiscalité, une étude approfondie est nécessaire pour déterminer les responsabilités de chaque acteur impliqué dans les questions fiscales.

Selon les responsables de KCC et de la Gécamines, la vente des produits de KCC ne prête pas à des transferts de prix et d'évasion fiscale car elle se fait au cours des métaux. Néanmoins, d'autres formes et mécanismes de fraude fiscale devrait faire l'objet d'une analyse plus rigoureuse et approfondie afin de cerner et de combattre les évasions et fraudes consécutives à l'exploitation minière dans notre pays.

Quant aux questions environnementales, le passif important de la Gécamines qui a été évoqué n'exclut pas la responsabilité actuelle de KCC, qui du reste, a déjà pris quelques mesures palliatives, nonobstant les discussions en cours avec le Ministère des Mines en la matière pour une solution concertée.

Les organisations de la Société civile congolaise qui ont mené l'enquête recommandent :

AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

- La promotion de la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des ressources minières en RDC ;
- La mise en place des mécanismes de lutte contre la corruption et la fraude dans le secteur minier de la République ;
- Le renforcement du contrôle de fonctionnement des différents partenariats existants dans le secteur : la production, la commercialisation, les actions sociales, le paiement des diverses taxes, le comportement et le rôle des actionnaires, le rapatriement des devises au pays, etc. ;
- L'initiation des audits des investissements, des réalisations sociales des coûts et autres comptes des entreprises minières ;
- L'octroi des zones réservées aux exploitants miniers artisanaux afin de limiter les conflits récurrents et les violations des droits des creuseurs lors des déguerpissements des sites appartenant aux exploitants industriels
- La mise en place des laboratoires susceptibles de déterminer les teneurs des minerais fournis par les creuseurs pour leur permettre de réaliser des recettes substantielles aux exploitants artisanaux

A LA GECAMINES

- De participer activement au fonctionnement des entreprises sous partenariats ;
- Veuillez au mode de paiement des impôts et taxes dus à l'Etat ;
- Ne pas abandonner toutes charges sociales lui imputées aux partenaires.

A L'ENTREPRISE KCC

- De se conformer aux lois et règlements de la République Démocratique du Congo ;
- Améliorer tous les points faibles décelés par le présent rapport et les recommandations du Ministère des Mines ;
- Augmenter sa production minière en RDC comme elle l'a dit aux enquêteurs au même titre que TFM qui aurait investi la même masse monétaire mais qui produit déjà plus de 120.000 tonnes de cuivre l'an.

- Nouer un dialogue franc avec la société civile de Kolwezi et de la province du Katanga afin d'atténuer les tensions latentes.

Aux entreprises extractives

- Développer des relations de transparence avec les populations
- Mettre en place un plan de communication envers les populations
- Mettre en place la technologie de prévention de la pollution au moyen des géo membranes ;
- S'impliquer toutes au processus de l'ITIE en RDC

A la société civile

- D'entretenir un contact franc et permanent avec les entreprises minières en vue d'éviter des incompréhensions inutiles et atténuer des tensions sociales
- De réaliser des enquêtes sur toutes les entreprises minières
- Introduire des plaintes contre les entreprises défailtantes et corruptrices.

Fait à Kinshasa, ce Vendredi 13 Mai 2011

Les Associations Signataires

1. La Nouvelle Dynamique Syndicale (**NDS**)
2. Ressources Naturelles et Développement (**RND**)
3. La Commission Episcopale pour les Ressources Naturelles (**CERN/CENCO**)
4. La Ligue Congolaise de lutte contre la Corruption (**LICOCO**)